



Joël BRUNEAU
Député du Calvados

Ma lettre d'information

N°10 - Juillet 2026

Présidentielle 2027 : le rendez-vous avec la vérité ?

Comme on pouvait s'y attendre compte tenu de la situation politique de l'Assemblée, cette session parlementaire s'achève dans le tumulte habituel autour de quelques textes certes utiles (protection des enfants, souveraineté agricole, loi Ripost...) mais bien loin de répondre aux nombreux défis auxquels notre pays doit faire face.

Évidemment, à moins d'un an de l'échéance, l'élection présidentielle est dans toutes les têtes.

Certains attendent avec certitude l'arrivée de Marine le nouveau messie, d'autres clament avec fureur que 2027 sera l'an 1 de la « nouvelle France » conduite par leur éternel gourou, M Mélenchon. Les autres espèrent que de la multiplicité de candidatures émergera celle susceptible de se qualifier pour le second tour, chacun ayant sa préférence bien sûr.

Pour autant, le vrai sujet n'est pas tant à mon avis le candidat que les électeurs eux mêmes. Pour moi, la seule question qui vaille est la suivante : **nous, peuple Français, sommes nous prêts à faire de cette élection un rendez-vous de vérité ?**

Sommes nous prêts à admettre que **nos organisations et nos habitudes, héritées de l'immédiat après-guerre et des trente glorieuses ne tiennent plus face à la réalité démographique** (les actifs financent l'essentiel de la protection sociale, les jeunes paient la retraite de leurs aînés), **géopolitique** (les États-Unis protégeront toujours l'Europe en dernier recours, l'Union Européenne est l'égal de la Chine ou des Etats Unis), **budgétaire** (le recours à la dette est une solution éternelle de financement de la dépense publique) et **climatique**.

Sommes nous prêts à admettre que **les solutions partielles et techniques ne suffisent plus**, pas davantage que les solutions simplistes qui laissent croire que la maîtrise des flux migratoires ou une contribution budgétaire supplémentaire des « riches » seraient à la hauteur de l'impasse budgétaire de l'Etat, soit près de 150 milliards par an !

Sommes nous prêts à comprendre qu'il faudra travailler pour l'avenir (éducation, recherche) mais aussi mettre en place des **mesures immédiates** qui ne sont pas insurmontables certes, mais **pas toujours agréables**.

À ce jour, je ne sais pas si nous y sommes collectivement prêts.

J'ai plutôt le sentiment que les Français ont en quelque sorte divorcé de la politique et qu'ils n'en attendent plus grand chose. C'est finalement ce qu'il y a de pire car **quand on ne s'occupe plus de la politique, c'est elle qui s'occupe de nous** et le danger est grand que ce désintérêt ne facilite la pire des situations : **nous imposer de devoir choisir entre Mme Le Pen et M Mélenchon ...**

J'aurai l'occasion à la rentrée de **décliner un certain nombre de solutions pour modestement participer à ce grand débat** à un moment charnière où la situation exige, je le pense vraiment, de **renverser la table... mais sans casser la vaisselle.**

2027 ne sera pas une élection comme une autre. Bien sûr, il faudra un candidat de rassemblement de la droite et du centre mais ce ne sera pas suffisant si nous ne convainquons pas une majorité de Français que **l'effort collectif nécessaire au sursaut n'est rien à côté des conséquences du renoncement.**

Bel été à vous et à bientôt.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean Broyelle", with a long horizontal flourish underneath.

À LA RENTRÉE, RETROUVONS-NOUS POUR UN MOMENT CONVIVIAL

L'année politique qui vient sera un moment de vérité pour la France et les Français avec l'élection présidentielle. Je vous propose donc de nous retrouver et de partager un moment convivial afin d'échanger sur ces deux dernières années politiques et d'esquisser des solutions pour redresser collectivement notre pays.

Déjeuner champêtre

Chère amie, cher ami,

Je vous invite à me rejoindre à l'occasion d'un moment convivial

à la Ferme de Billy
dimanche 13 septembre 2026 à 12h30

Participation 10€ - à régler sur place

Réponse obligatoire avant le 8 septembre

Confirmez votre présence via le [lien d'inscription ci-dessous](#) ↓



INSCRIVEZ-VOUS AU REPAS

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

De nouvelles lois auxquelles j'ai apporté mon soutien

Un texte pour lutter plus efficacement contre la fraude

20 milliards d'euros de fraudes fiscales ou sociales ont été mises en recouvrement en 2024. Ce texte vient accentuer cet effort indispensable pour nos finances publiques **en renforçant les capacités de détection**, les sanctions et en améliorant l'efficacité du recouvrement.

Le renforcement de la rétention des étrangers dangereux

Face à l'augmentation d'actes criminels commis par des étrangers sous OQTF, ce texte permet **d'augmenter la durée de rétention administrative pour des étrangers dangereux**, qui ont déjà commis des crimes et délits graves, en attendant leur expulsion. La France se met ainsi au même niveau que les autres pays européens.

La relance des investissements hydroélectriques

Ces investissements étaient bloqués dans l'attente d'un accord européen permettant à EDF de continuer à exploiter les barrages construits dans les années 50-60 sans mise en concurrence. En contrepartie EDF devra fournir à ses concurrents une part de l'électricité produite à un prix fixé à l'avance.

Il était **urgent que la loi française acte cet accord afin de permettre à EDF de réaliser les investissements nécessaires**, en particulier les stations de pompage qui constituent le seul moyen efficace à ce jour pour stocker

l'électricité, notamment lors des pics de production générés par les énergies renouvelables.

Autonomie de la Corse : Une loi pour renforcer une reconnaissance des spécificités locales notre sport professionnel

Ce nouveau statut permettant à la Corse de davantage **adapter les réglementations nationales aux réalités locales** est une bonne initiative, qui ne touchera pas à la forme de notre République car cette capacité d'adoption ne concernera pas les pouvoirs régaliens (sécurité, justice...) et sera encadrée par une loi. Pour moi, adapter l'action publique aux spécificités locales n'est pas attentatoire à l'unité de la République.

Face aux déboires qu'a connu notre football professionnel ces dernières années, ce texte vient apporter des réponses concrètes pour permettre **de renforcer la concurrence dans nos championnats** en adoptant notamment une répartition plus égalitaire des droits TV, en renforçant le pouvoir des fédérations face à leurs ligues professionnelles ou encore en renforçant la lutte contre le piratage.

Une présomption de légitime défense pour nos forces de l'ordre

Bien loin du permis de tuer que nous présente la gauche, cette loi permet désormais **de considérer qu'un membre des forces de l'ordre qui fait usage de son arme de service l'a fait dans le cadre son travail**, parce que sa vie ou celle d'autrui était en danger et qu'à ce titre il ne devait pas systématiquement être mis en garde à vue et inculpé.

Ceci n'empêchera évidemment pas qu'une enquête soit menée par l'Inspection générale de la Police Nationale et qu'en cas de faute, le policier soit mis en examen.

Une proposition de loi pour financer autrement nos équipements sportifs

Les collectivités financent le sport à hauteur de **12 milliards d'euros par an**, loin devant l'Etat et ses 500 millions de budget.

Propriétaires de plus de **80%** des équipements sportifs en France, elles sont pourtant confrontées à des contraintes budgétaires inédites, à un parc d'équipements vieillissant, à des contraintes de construction toujours plus importantes et l'émergence de nouvelles pratiques sportives demandeuses de lieux pour s'exercer.

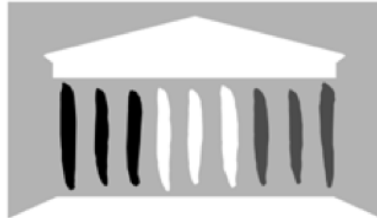
C'est de ce constat qu'est née **ma proposition de loi**, déposée le 14 avril et inscrite à l'ordre du jour de la niche parlementaire du groupe LIOT du 28 mai. Ce texte vise à **encourager les partenariats entre les collectivités territoriales et les acteurs privés** pour financer, rénover ou construire des équipements sportifs.

Le dispositif est simple : permettre à une collectivité de **subventionner** la construction, la rénovation ou l'acquisition d'une piscine, d'un gymnase ou d'une salle omnisports appartenant à un acteur privé, en contrepartie de créneaux d'utilisation réservés à des missions d'intérêt général, notamment le sport scolaire.

Une proposition de loi simple au cadre juridique souple, volontairement accessible et à la portée de toutes les collectivités quelle que soit leur taille.

Malheureusement, en raison de l'obstruction parlementaire sur de précédents textes proposés par d'autres collègues députés du groupe LIOT, mon texte n'a pas eu le temps d'être examiné.

Je reste convaincu que la question du financement des équipements sportifs de proximité est un enjeu majeur pour nos territoires et je continuerai à porter ce sujet pour qu'il soit enfin débattu à l'Assemblée.



N° 2667

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 avril 2026.

PROPOSITION DE LOI

visant à encourager les partenariats entre les collectivités territoriales et les personnes morales de droit privé en matière d'acquisition, de réalisation ou de rénovation d'équipements sportifs,

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Une fin de session dense. Mes votes sur 5 textes majeurs.



Proposition de loi relative à la fin de vie

Mercredi 15 juillet, l'Assemblée a adopté définitivement la proposition de loi créant un droit à l'aide à mourir. Comme lors des précédentes lectures, **j'ai maintenu mon opposition à ce texte avec conviction mais aussi humilité** tant ce sujet est complexe et relève de l'intime de chacun. **J'aurais d'ailleurs préféré que nous créions un droit à ne pas souffrir** en offrant à chaque personne en fin de vie une prise en charge adaptée. C'est en principe ce que prévoit la loi sur les soins palliatifs mais on sait qu'elle demandera un effort à ce jour non financé puisqu'une vingtaine de départements en sont aujourd'hui dépourvus.

Plusieurs raisons ont guidé mon vote.

J'ai tout d'abord été **particulièrement et durablement marqué par les témoignages des personnels de soins palliatifs** qui, par la réponse qu'ils savent apporter, conduisent dans l'immense majorité des cas les malades à renoncer à une mort programmée.

La seconde raison vient des enseignements tirés des expériences à **l'étranger où l'euthanasie concerne très majoritairement les personnes isolées, pauvres et éloignées du soin**, ce qui en fait davantage une réponse à la détresse sociale et morale qu'à la souffrance physique.

La troisième raison enfin est celle qui a renforcé ma conviction au fur et à mesure des lectures du texte. **Comment s'assurer qu'il n'y aura pas de dérives** avec un délai de rétractation de 2 jours, une faible consultation de personnels médicaux ou encore la possibilité pour des personnes sous tutelle de demander d'accéder au suicide assisté, y compris si elles ne sont pas en phase terminale de leur maladie ?

Ces différents points feront d'ailleurs l'objet d'un **examen du Conseil constitutionnel** à la demande du Premier ministre et du Président du Sénat.

Projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes

Notre justice criminelle est engorgée et n'est plus capable de juger dans des délais raisonnables. Dans de nombreux cas, il faut aujourd'hui six à huit ans pour juger un viol ou un homicide volontaire. Des **victimes attendent** leur procès pendant que leur vie reste suspendue et des accusés restent

parfois des années sous main de justice avant même d'être jugés. C'est cette réalité très concrète qu'entendait traiter la loi sur la justice criminelle et le respect des victimes, définitivement adoptée le 9 juillet.

Il contient des avancées que je crois utiles : **l'extension des cours criminelles départementales**, qui jugent déjà une partie des crimes sans jury populaire et permettent des audiences plus rapides ; **la création d'une juridiction spécialisée** dans les violences sexuelles et sexistes, pour mieux traiter des dossiers qui exigent une expertise particulière ; la **réduction des délais** pour soulever des nullités de procédure, qui servaient parfois à faire traîner des affaires plutôt qu'exercer réellement les droits de la défense.

Je regrette en revanche que la mesure la plus structurante du projet initial, c'est-à-dire le **plaider-coupable** en matière criminelle, ait été retirée par le gouvernement lui-même, dès le 10 juin, face à la mobilisation d'une partie des avocats et des magistrats. Ce dispositif, encadré par la présence obligatoire d'un avocat, aurait permis de traiter plus rapidement 8 à 10% des affaires criminelles (celles où les faits sont établis et reconnus par leur auteur), sans rien retirer aux droits des victimes d'être entendues et indemnisées. Renoncer à cet outil, c'est renoncer à une partie de la solution au problème que ce texte prétendait justement résoudre. Les stocks de dossiers en attente eux n'ont pas disparu avec l'article.

Projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens

Trafic de stupéfiants en bas des immeubles, violences durant des moments festifs et rassemblements... **Les Français sont exaspérés par ces nuisances du quotidien** et la trop faible réponse que leur oppose l'Etat. C'est tout le projet de loi RIPOST, que j'ai voté et qui a été adopté le 15 juillet dernier.

Si ce texte ne prétend pas résoudre tous les problèmes, il permettra de **donner des moyens supplémentaires aux forces de l'ordre et à la justice** pour connaître et sanctionner ces nuisances.

Les réseaux sociaux interdits aux moins de 15 ans : une solution partielle

L'interdiction des réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans a été votée par le Parlement.

Une **disposition salubre** tant **l'impact des réseaux sociaux sur la santé, physique comme mentale**, l'attention ou l'estime de soi **de nos jeunes** est de plus en plus important et **néfaste**.

Pour autant, bien que l'intention soit louable, **je m'interroge sur nos réelles capacités de contrôle de cette interdiction**. En effet, les expériences étrangères démontrent que la mise en oeuvre de cette interdiction reste difficile et partielle.

Quoiqu'il arrive, **rien ne pourra remplacer le rôle déterminant des parents et de l'école**, bien que cette interdiction soit un signal positif.

Loi d'urgence agricole : des réponses utiles face à la crise

Face à l'urgence de la situation que connaissent nos agriculteurs, j'ai **choisi de voter ce texte**. Certes, il ne résoudra pas certains problèmes structurels de l'agriculture française mais il apporte tout de même des réponses logiques et indispensables sur certains points qui nous font défaut.

Faciliter la création de poulaillers en ne traitant plus leur demande d'installation comme celle d'une usine chimique **à un moment où nous importons une quantité toujours plus importante d'oeufs** et de volaille venant de pays qui ne respectent pas nos normes en matière d'alimentation et de conditions d'élevage me paraît relever de l'évidence.

Doubler la quantité d'eau retenue pendant l'hiver pour l'utiliser l'été n'est rien d'autre que ce que font les pays méditerranéens depuis l'Antiquité. Il ne s'agit pas de l'accaparement de la ressource en eau comme ont pu l'évoquer certains. On parle de **stocker 1 milliard de mètres cubes d'eau sur les**

500 milliards qui tombent en moyenne sur la France chaque année. Bien entendu, cela devra être fait dans un esprit de sobriété puisque la ressource en eau est par nature limitée et partagée entre les différents besoins.

Enfin, concernant la réintroduction de l'**acétamipride**, qui a tant suscité des échanges parfois irrationnels et souvent excessifs, le texte n'en prévoit **pas la réintroduction pure et simple** mais la possibilité de **demande une dérogation** ciblée et temporaire pour quelques cultures avec **avis conforme d'une autorité scientifique indépendante, l'ANSES**.

Il convient de rappeler que l'**acétamipride est autorisé dans tous les pays d'Europe** qui eux aussi sont soucieux de la santé de leurs habitants. **L'EFSA** (autorité de sûreté de l'alimentation européenne) a conduit une étude approfondie en 2024 et a **confirmé n'avoir trouvé aucune preuve de génotoxicité ni de cancérogénicité, tout en recommandant de diminuer les dosages**.

Bien sûr, **tout le monde souhaite que l'on trouve des alternatives aux produits phytosanitaires** mais en attendant, il me semble **logique de mettre nos agriculteurs dans la même situation que leurs concurrents européens**, sauf à leur acheter notre alimentation, qui sera produite avec des produits non autorisés en France.

EN CIRCONSCRIPTION

Un été tourné vers la mémoire

Ces deux derniers mois ont été marqués par une série de cérémonies qui rappellent avec une force intacte ce que notre région doit aux soldats alliés venus mourir ici pour notre liberté.

À Saint-Contest, Caen, Thue-et-Mue, Authie, Mouen, Bretteville-sur-Odon, Tilly-sur-Seulles ou encore Louvigny, nous avons commémoré les 82 ans du Débarquement de Normandie, la Bataille de Normandie et la Libération de toutes les communes de l'ouest de Caen.

Nous avons rendu un hommage particulièrement appuyé aux forces canadiennes, britanniques ainsi qu'aux résistants, qui ont payé un lourd tribut pour notre liberté, mais également aux civils, premières victimes du conflit.

Ces cérémonies rappellent la place essentielles des forces alliées dans l'histoire de notre région et le lien durable qui unit la Normandie aux nations venues combattre ici en 1944 au travers de leurs vétérans. Ils ne sont pas du passé, ils nous parlent de ce qui mérite d'être défendu aujourd'hui.



Bravo aux Vikings qui accèdent à la SuperLigue



Le 7 juin restera une date dans l'histoire du sport caennais. Les Vikings de Caen Handball ont accédé pour la première fois de leur histoire à la StarLigue, l'élite du handball français, au terme d'une finale retour irrispirable remportée aux tirs aux buts contre Ivry.

Cette saison exceptionnelle marquée par une remontada en finale aller face à Ivry et une qualification arrachée à la dernière minute, est un formidable motif de fierté pour tous les Caennais.

Bravo au club, aux joueurs, aux entraîneurs et à tous les supporters qui les ont portés jusqu'au bout.

Hommage aux personnels pénitentiaires tués à Incarville



Il y a deux ans, Fabrice Moello et Arnaud Garcia, perdaient la vie lors de l'attaque d'Incarville. Aux côtés du ministre de la Justice Gérald Darmanin, de leurs familles et de leurs collègues, nous leur avons rendu hommage à Caen.

Comme chaque année lors de l'hommage aux personnels pénitentiaires tués dans l'exercice de leur mission, ce moment nous rappelle le courage et le dévouement de ceux qui risquent leur vie pour notre sécurité. Je continuerai de me battre à l'Assemblée pour le que les auditions des prévenus dangereux puissent davantage se tenir sur le lieu d'incarcération ou par visioconférence.

ME RENCONTRER

Mes permanences

Thue et Mue - Sans rendez-vous

Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse, 10 place des canadiens, 14740 Thue et Mue

Tilly-sur-Seulles - Sans rendez-vous

Le 2e samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Hôtel de Ville, 5 place Général de Gaulle, 14250 Tilly-sur-Seulles

Caen - Sur rendez-vous

Adresse : Permanence parlementaire, 10, avenue de l'Hippodrome, 14000 Caen

ME CONTACTER

Permanence parlementaire

10, avenue de l'Hippodrome - 14000 CAEN

Assemblée nationale

126, rue de l'Université - 75355 PARIS

Contacts

Téléphone : 02 31 71 03 29

Mail : joel.bruneau@assemblee-nationale.fr

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite recevoir la Newsletter ?

Transmettez lui le lien pour s'abonner : <https://form.gomon.org/formulaire-dabonnement-54/>

